

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT 282**

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement 282

Décrétant des travaux d'éclairage dans diverses rues ainsi qu'un emprunt de 700 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

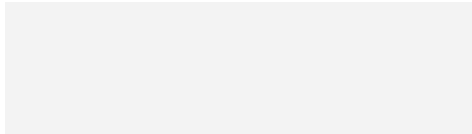
Adoption par le conseil : 8 juillet 2014

Approbation par les personnes habiles à voter : 23 juillet 2014

Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : 13 août 2014

Le règlement mentionné précédemment est déposé au Service du greffe de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 14 août 2014.



Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier